

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 31 : Modification des tarifs des concessions funéraires - création d'un tarif concession cavurne

En application de l'article L 2223-15 du CGCT, il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux concessions funéraires.

Afin de répondre à la diversité des pratiques en matière funéraire et notamment au développement de la crémation, la ville de Maubeuge a procédé à l'installation de cavurnes au sein des cimetières du centre et de Sous le Bois.

Il convient donc de fixer le tarif de concession de ce nouvel équipement.

Par ailleurs, il est observé depuis plusieurs années une modification du comportement des familles. De nombreuses concessions d'une durée de 50 ans ne sont plus entretenues par les familles, et posent des problèmes en matière de sécurité, ce qui représente à terme une charge financière importante pour la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- fixer les tarifs des concessions funéraires comme suit :

ATTRIBUTION ET RENOUVELLEMENT CONCESSIONS DE TERRAINS					
Durée	Espace	Dimensions (L x l)	Surface en m ²	Tarif appliqué depuis 2011	Nouveau Tarif
15 ans	1	1 x 2.25	2.25	83 €	95 €
15 ans	2	1.60 x 2.25	3.60	121 €	133 €
15 ans	3	2.50 x 2.25	5.62	187 €	198 €
30 ans	1	1 x 2.25	2.25	132 €	158 €
30 ans	2	1.60 x 2.25	3.60	209 €	239 €
30 ans	3	2.50 x 2.25	5.62	330 €	363 €
50 ans	1	1 x 2.25	2.25	209 €	316 €
50 ans	2	1.60 x 2.25	3.60	330 €	478 €
50 ans	3	2.50 x 2.25	5.62	517 €	726 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS ENFANTS (1.5 m2)	
15 ans	60 €
30 ans	90 €
50 ans	170 €

ATTRIBUTION ET RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CASE COLOMBARIUM		
15 ans	440 €	462 €
30 ans	770 €	808 €

ATTRIBUTION ET RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVURNE (TERRAIN NU)		
15 ans	72 €	83 €
30 ans	99 €	108 €
50 ans	176 €	202 €

CONCESSIONS CAVURNE EQUIPE	
15 ans	720 €
30 ans	1252 €

TARIF CAVEAU PROVISOIRE
5 € / jour

TAXE D'INHUMATION
50 € / opération (y compris dépôt ou scellement d'urne)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote : une abstention (Denis DUJARDIN)

- **Fixe** les tarifs des concessions funéraires repris ci-dessus

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY